

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Savoie



Commune de Fillière

300 rue des Fleuries
Thorens-Glières
74570 FILLIÈRE
TEL. 04 50 22 82 32
accueille@commune-filliere.fr

Feuillet n° 2026-051

■ Délibération

N° 2026-42

Séance du 07 avril 2026

**COMMISSION DE DÉLÉGATIONS DE SERVICE
PUBLIC ET DE CONCESSION : DÉSIGNATION
DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS**

A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2026, s'est réuni dans les locaux de la maison commune de Saint-Martin-Bellevue sis 1 route des écoles - Saint-Martin-Bellevue - 74 370 Fillière, conformément à la délibération n°2026-029 du 23 février 2026 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 Présents : 30 Pouvoirs : 3 Votants : 33

Présents : ALESINA C. - ANSELME C. - AUBERT F. - BENEDETTI B. - BERTHOLIO C. - BOCQUET J. - BOCQUET N. - BOLLARD N. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHAPPAZ B. - DAUBERCIES A. - FAVRE-FELIX D. - FUMEX A. - GRANGE A. - GUENAT T. - GURLIAT C. - LONGERAY A. - MACHEDA P. - MAXENTI J.-C. - MEURICE E. - MEYNET P. - PONCET-FILLION S. - RUBIN-DELANCHY J.-Y. - RUBIN-DELANCHY J. - SONDAZ C. - TAGAND F. - THABUIS F. - VEYRAT-MASSON A. - ZANNINI D.

Excusés : BANERAS H. (pouvoir à BERTHOLIO C.) - BARRES L. (pouvoir à LONGERAY A.) - MERCIER-GUYON C. (pouvoir à ANSELME C.)

Absents :

Secrétaire de séance : Bénédicte BENEDETTI

Entendu l'exposé suivant :

Les règles de composition et de fonctionnement des commissions de délégation de service public et de concession sont les mêmes que celles relatives à la commission d'appel d'offre (CAO).

La commission analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

L'élection se fait au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (vote secret sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir).

Pour une commune de plus de 3500 habitants, la commission de délégation de service public et de concession est composée :

- De l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés, ou son représentant désigné par arrêté, président de la CAO/CDSP,
- De cinq membres titulaires de l'assemblée délibérante ainsi que cinq membres suppléants.

Aussi,

Vu l'article L. 1121-3 du Code de la commande publique ;

Vu l'article L. 1411-5 du CGCT ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 22 mars 2026, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

Vu les listes présentées et remises au maire pendant la présence séance et dont il est donné lecture ;

Ayant été rappelé par le maire qu'il n'y a ni panachage, ni vote préférentiel ;

Vu la mise à disposition de ces listes et la tenue du scrutin ;

Considérant qu'outre le maire, son président de droit, cette commission est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Considérant la présentation d'une liste unique.

Compte-tenu des résultats, le Conseil Municipal,

■ DÉCLARE que les membres titulaires sont :

- Jean-Yves Rubin-Delanchy (titulaire)
- Jean-Charles Maxenti (titulaire)
- Florian Thabuis (titulaire)
- Christelle Alesina (titulaire)
- Catherine Gurliat (titulaire)

■ DÉCLARE que les membres suppléants sont :

- Aymeric Daubercies (suppléant)
- Delphine Zannini (suppléante)
- Bénédicte Benedetti (suppléante)
- Alexandre Longeray (suppléant)
- Stéphane Bouclier (suppléant)

Le Secrétaire de séance
Bénédicte BENEDETTI

Le Maire
Christian ANSELME

